

## **STATUTS du Conseil Consultatif des Parents d'Élèves Apprenant l'Anglais de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton**

**Article 1 : Conseil consultatif des parents d'élèves apprenant l'anglais (ELPAC)** de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton.

### **ARTICLE 2 : Autorité**

1. L'ELPAC de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton est constitué conformément aux dispositions des Lois Générales du Massachusetts Chapitre 71A, Education des apprenants d'anglais, et du Règlement 603 du Code des Règlements du Massachusetts (CMR) 14.09 : Conseils consultatifs des parents d'élèves apprenant l'anglais.

### **Article 3. OBJET ET FONCTIONS DE L'ELPAC**

1. L'objectif de l'ELPAC de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton est de contribuer à la réussite scolaire de tous les apprenants multilingues (MLL) et des anciens apprenants d'anglais (FEL) au sein de la communauté de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton et de donner aux parents ou aux gardiens des apprenants d'anglais et des anciens apprenants d'anglais l'occasion d'exprimer leurs opinions.

2. Les fonctions de l'ELPAC de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton sont les suivantes :

1. Fournir des conseils au district ou à l'école concernant ses programmes éducatifs pour les apprenants d'anglais (ELE), qui comprennent l'immersion structurée en anglais (SEI) et l'anglais en tant que langue étrangère (ESL) ;
2. Rencontrer régulièrement les administrateurs des écoles pour participer à la planification et à l'élaboration de programmes destinés à améliorer les perspectives éducatives des MLL ;
3. Participer à l'examen des plans d'amélioration des écoles et des districts scolaires dans la mesure où ces plans concernent les MLL ;
4. Examiner les propositions du district scolaire visant à proposer un nouveau programme d'enseignement pour les MLL ;
5. Examiner les demandes d'ouverture d'un nouveau programme d'enseignement linguistique adressées au district scolaire par au moins 20 parents ;
6. Promouvoir un réseau de parents et de gardiens des MLL et offrir un forum de partage d'informations et de discussion sur les questions qui les préoccupent ;
7. Promouvoir la communication entre les membres de l'ELPAC, les autres conseils de parents du district, le personnel et l'administration du district, le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire, les groupes communautaires locaux et le public, selon les souhaits de l'ELPAC ;
8. Demander des renseignements au district scolaire afin pouvoir exécuter ses fonctions.

Le district scolaire de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton devra soutenir l'ELPAC dans l'organisation des réunions, la recherche de lieux de réunion, la communication des informations sur les réunions aux familles et la fourniture d'une assistance linguistique.

#### **Article 4. ADHESION**

1. Comme l'exige le règlement 603 CMR 14.09(4), la qualité de membre votant de l'ELPAC est ouverte à :

- tout parent ou gardien d'un élève actuellement identifié comme apprenant multilingue (MLL) ; ou
- tout parent ou gardien d'un élève qui a été identifié par le passé comme apprenant multilingue (MLL).

2. Devoirs des membres :

- Remplir les fonctions de l'ELPAC décrites à l'article 3 ;
- Assister aux réunions de l'ELPAC ;

1

#### **STATUTS du Conseil Consultatif des Parents d'Elèves Apprenant l'Anglais de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton**

3. Les membres votants peuvent participer à l'élection annuelle des membres du bureau ou à toute autre question soumise à une réunion de l'ELPAC.

#### **Article 5. BUREAU**

1. Election des membres du Bureau

- Les membres de l'ELPAC peuvent être nommés ou s'auto-nommer à un poste au sein du Bureau de l'ELPAC.
- Les membres du Bureau de l'ELPAC sont élus chaque année.
- Les élections sont décidées par un vote à la majorité simple des membres votants. **Au moins 6 membres doivent être présents pour qu'un vote ait lieu.**

2. Fonctions et responsabilités du Bureau de l'ELPAC de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton :

**Président(e) :**

- Fixer l'ordre du jour de chaque réunion, en consultation avec les autres membres du Conseil consultatif des parents d'élèves apprenant l'anglais (ELPAC) (il doit y avoir au moins 3 réunions MLL PAC par an).
- Présider les réunions de l'ELPAC ;
- Assurer la liaison avec l'enseignante principale d'ELE, chargée d'assister l'ELPAC ;
- Effectuer d'autres tâches définies par l'ELPAC.

**Vice-Président(e) :**

- Présider les réunions de l'ELPAC en cas d'absence du/de la Président(e).
- Assister le/la Président(e) à sa demande.
- Effectuer d'autres tâches définies par l'ELPAC.

**Secrétaire :**

- Rédiger les procès-verbaux des réunions de l'ELPAC et les conserver dans un classeur.
- Maintenir et mettre à jour la liste des membres de l'ELPAC.
- Effectuer d'autres tâches identifiées par l'ELPAC.

**Article 6. REUNIONS**

1. L'ELPAC de l'Ecole à Charte New Heights de Brockton se réunit au moins trois fois par année scolaire dans un lieu situé dans le district scolaire. L'ELPAC peut organiser des réunions supplémentaires si nécessaire ou si les membres de l'ELPAC le souhaitent.
2. Les avis de réunion de l'ELPAC sont distribués aux parents et aux gardiens des apprenants et des anciens apprenants de l'anglais de la manière suivante : circulaires, courriels et messages textuels (disponibles dans nos langues les plus courantes).
3. Les membres sans droit de vote peuvent assister aux réunions de l'ELPAC en tant qu'invités.

**Article 7. MODIFICATION DES STATUTS ET PRISE D'AUTRES DECISIONS**

1. Les présents statuts peuvent être modifiés, et d'autres décisions prises, à la majorité simple des membres votants lors d'une assemblée générale.

Adoptés le **5 septembre 2023**